

## Rapport moral

Conformément aux valeurs de l'association, nous avons continué à mener des projets visant à améliorer la qualité de vie des personnes accueillies.

Vous trouverez, ci-après, les actions menées dans ce sens.

### Points sur les projets et travaux :

#### A. La Ferme du Château (Foyer de vie de 47 places)

La seconde tranche des travaux est terminée. Les nouveaux résidents sont accueillis par petits groupes, et d'anciens résidents ont acceptés de changer de logement et d'aller habiter dans la dernière partie construite, afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. Il y a encore quelques places disponibles en externat.

Dans le même temps, les travaux du programme immobilier porté par Val d'Oise Habitat se poursuivent. La livraison des trois appartements devant accueillir 9 résidents, dans Menucourt, est prévue pour avril 2017. Actuellement il n'y a pas de candidat ayant une autonomie suffisante pour habiter ces appartements, Des discussions sont en cours avec la MDPH du Val d'Oise, afin de trouver des candidats. L'Association a autorisé le Directeur de la Ferme du Château à repousser au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la signature du contrat.



#### B. Le SAJ de Gonesse (Service d'accueil de jour de 40 places)

Les nouveaux locaux ont été livrés en juillet 2016 et le regroupement des 2 Services d'accueil de jour « Maïlloï » et « Aïda » sur la commune de Gonesse est effectif depuis juillet 2016.

L'ouverture de ce nouveau Centre a été très bien accueillie par les résidents.

L'inauguration officielle aura lieu le 19 juin 2017 en présence de nos autorités de tutelle.



### **C. Le foyer d'hébergement « Aïda »**

Après regroupement des SAJ « Aïda » et « Maillol » à Gonesse, une partie des locaux de la rue Bonnet à Arnouville a été libérée. Un permis de construire pour 7 studios supplémentaires a été déposé à la mairie d'Arnouville en janvier 2017. Il faudra ensuite chercher des solutions innovantes pour ces 15 studios.



#### **D. Le foyer d'hébergement PLM (50 places)**

Ce projet permettra l'accroissement du nombre global de places, le foyer passant de 38 places (30 places PLM et 8 places d'Aïda) à 50 places au total. Nous avons l'accord de principe du Conseil Départemental du Val d'Oise.

Le 21 janvier 2017 le Conseil d'Administration a voté l'implantation de celui-ci sur le terrain de l'IEM de Gonesse qui nous appartient. Les architectes ont été choisis et travaillent sur les plans du foyer. L'Avant-Projet Détaillé est validé et le permis de construire devrait être déposé prochainement. Nous allons pouvoir commencer les négociations avec le Conseil Départemental du Val d'Oise concernant le budget de l'opération et le futur prix de journée. Un projet alternatif sur une autre ville est également étudié.

#### **Les IEM des Hauts de Seine**

Rappelons le déroulement des différentes opérations :

1. Rénovation et extension du rez de chaussée de Marnes la Coquette.
2. Accueil des adolescents de Viroflay à Marnes la Coquette.
3. Construction de l'extension de Viroflay.
4. Accueil des adolescents de Viroflay et Versailles à Viroflay.
5. Accueil des enfants de Sèvres à Viroflay, Marnes la Coquette et Versailles.
6. Construction de l'extension de Sèvres.
7. Suppression du site de Versailles à l'issue des travaux.

#### **1) L'IEM de Marnes la Coquette (45 places)**

L'entreprise choisie n'a pas respecté les délais, de nombreuses malfaçons ont été constatées, en conséquence nous avons mis fin à leur contrat en septembre 2016. L'entreprise choisie a depuis été mise en redressement judiciaire. Il a fallu faire appel à une autre entreprise pour terminer les travaux les plus urgents afin de respecter la sécurité des personnes accueillies.

Les adolescents de Viroflay y sont accueillis depuis mai 2016, en attendant la fin des travaux sur Viroflay.



## 2) L'IEM Claire Girard (64 places)

Suite à l'accord donné en 2015 par la Délégation territoriale des Hauts de Seine de l'ARS et à l'octroi d'un crédit non reconductible de plus de 4.200.000 € pour la réalisation de ce projet majeur, les travaux ont débuté (durée 30 mois).

### a. **Antenne de Viroflay (24 places)**

Les travaux ont commencé en juillet 2016 et avancent bien. Les locaux devraient être livrés au mois d'octobre 2017, et les adolescents pourraient s'y installer après les vacances de Toussaint.



### b. **L'IEM Claire Girard à Sèvres (40 places)**

Les travaux seront lancés à la fin des travaux menés sur Viroflay, les enfants de Sèvres étant répartis sur Marnes, Viroflay et Versailles. Ils concerneront la rénovation totale des locaux de Sèvres, leur isolation et leur extension.

Le permis de construire est accepté et le dossier de consultation des entreprises est en préparation : durée des travaux environ 20 mois.

Nous tenons à nous excuser auprès des enfants et de leurs familles pour les désagréments générés par ces travaux et nous sollicitons leur compréhension vis-à-vis des inconvénients liés au transfert des groupes sur Marnes et Viroflay. Qu'ils soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour les réduire au maximum.

Nous voulons également remercier l'ARS DT92 pour avoir largement financé ces travaux coûteux mais indispensables. Sans leur soutien, cette opération difficile n'aurait pas pu voir le jour. Nous restons vigilants afin de respecter les coûts et les délais.



### E. Le foyer d'hébergement des Ateliers de la Gentilhommière (35 places)

Ce projet concerne la délocalisation du foyer d'hébergement, actuellement situé sur les communes de La Celle Saint Cloud et de Guyancourt dans les Yvelines.



La construction du futur établissement sur le terrain du Stade de la Marche, situé à environ 500 mètres de notre ESAT sur la commune de Marnes La Coquette a débuté.



L'arrêté de délocalisation du foyer d'hébergement sur le Stade de la Marche a été signé par le Conseil Départemental des Hauts de Seine le 27 décembre 2016. Le Conseil Départemental des Yvelines prolonge l'autorisation des foyers sur la Celle Saint Cloud et Guyancourt jusqu'à la construction des locaux sur Marnes la Coquette. Les travaux ont débuté et nous sommes conviés aux réunions de chantier une fois par mois par Hauts de Seine Habitat. Toutefois nous sommes toujours en négociation avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine pour le prix de journée et nous attendons de signer la convention avec Hauts de Seine Habitat, bailleur social constructeur.

## G. L'ESAT « Les Ateliers de la Gentilhommière »



Les travaux ont débuté avec du retard, dû aux conditions climatiques, mais ils sont maintenant terminés.

- La pente dans la cour n'est plus dangereuse et les travailleurs peuvent se déplacer d'un atelier à l'autre sans problème.
- L'atelier conditionnement a été détruit et entièrement reconstruit, avec isolation, fenêtres et portes neuves. L'électricité a été entièrement refaite ainsi que le sol.
- Des hangars de stockage ont été montés, ainsi qu'une serre afin de pouvoir vendre des paniers de produits bio, avec les œufs des poules qui ont trouvé leur place au fond du parc.
- Le rez-de-chaussée avec l'atelier blanchisserie, et le 1<sup>er</sup> étage avec la salle de restauration et les bureaux administratifs ont également été rénovés et isolés.
- Enfin l'atelier informatique, lui aussi rénové, accueille maintenant le relais Poste pour Marnes la Coquette.
- La chaufferie et tout le circuit de chauffage ont été changés.

Les discussions avec les services de délégation territoriale des Hauts de Seine de l'ARS pour le financement de l'opération n'ont pas encore abouti. Cependant la Région a choisi de contribuer fortement à la réalisation du projet, par l'octroi d'une subvention importante de plus de 300 k€, au côté de l'Association qui a contribué à hauteur de 220 k€. Un don de 50 k€ a, par ailleurs, été fait par un voisin immédiat de l'ESAT de Marnes.

## Établissements :

Pour tous les établissements, la mise en œuvre du plan d'action du projet associatif se poursuit. Leurs activités sont présentées dans le « Rapport d'activité ».

Nous tenons cependant à rappeler que l'association a confié :

- L'archivage et la numérisation de nos documents à l'ESAT du Petit Rosne. Ceci a permis de former nos travailleurs handicapés afin de pouvoir proposer cette nouvelle prestation à l'extérieur.
- Le tirage de nos outils de communication et du Petit journal à l'ESAT « les Ateliers de la Gentilhommière ».

## Association :

Nos statuts ont été approuvés par arrêté du 4 mars 2016 ; Cap' devant ! est notre nom officiel.

Notre gouvernance se structure à partir d'un ensemble de bonnes pratiques permettant l'alignement du fonctionnement de notre organisation sur la vision, les missions et les valeurs partagées de notre projet associatif.

Le conseil d'administration s'est réuni sept fois dans l'année, le bureau quant à lui s'est réuni deux fois par mois.

En appui, les comités mis en place en 2015 ont poursuivi leur travail régulièrement :

- Comité «Ressources humaines et développement des compétences» : il aide au recrutement des directeurs, veille à l'harmonisation des pratiques.
- Comité «Gouvernance» : il s'assure que les principes définis dans le dossier Gouvernance sont effectivement mis en œuvre. Le plan d'action pour 2017-2022 a été rédigé. Un premier guide de partenariat avec d'autres associations a été élaboré.
- Comité «Ethique et bienveillance» : il se réunit régulièrement. Les personnes accueillies, les parents, les salariés de l'association, les administrateurs, les adhérents peuvent le saisir pour obtenir un avis sur une question d'éthique.
- Comité «Communication et recherches de fonds» : il travaille entre autre, sur la création d'une Fondation Cap'devant ! sous égide d'une Fondation abritante. La convention est en cours de signature.
- Comité « Gestion des finances et du Patrimoine » établit le budget prévisionnel de l'Association. Il suit l'élaboration des budgets, des comptes administratifs et les dépenses des projets.
- Comité « Droits et participation des personnes accueillies et des familles » : Deux personnes accueillies de l'ESAT « Les Ateliers de la Gentilhommière » à Marnes la Coquette ont accepté d'en prendre la responsabilité. Ils ont présenté un premier projet au bureau de l'Association ayant pour objectif de favoriser les échanges entre personnes accueillies des différents établissements et les familles.



## Vie associative:

En 2016, notre séminaire annuel, réunissant des personnes accueillies, des administrateurs et des salariés a eu pour thème « Vie affective et sexuelle ». Il a été apprécié par tous. Une subvention de la Fondation de France va permettre de poursuivre dans les établissements une réflexion sur ce thème avec la formation des professionnels et la rédaction d'une charte.

Afin de développer le bénévolat nous avons rédigé un guide avec charte et convention à destination des Directeurs d'établissement.

En juin, des volontaires ont participé à la Course des héros au parc de Saint Cloud, moment d'échanges et de convivialité entre personnes accueillies, parents et professionnels. Cet évènement nous a permis de faire connaître l'association et de recueillir des dons pour la réalisation de certains de nos projets et l'achat de matériel.



Pour faire connaître notre Association, une première campagne de communication a eu lieu au mois de décembre 2016. Cette action a été possible grâce à Génération Média et JC Decaux qui nous ont offert gracieusement 50 emplacements d'affichage dans une trentaine de villes en région parisienne.





Cap'devant! est membre de la FFAIMC (Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux). Deux administrateurs ont participé en novembre 2016 au Congrès à St-Etienne qui avait pour thème : « Le parcours de vie : de la naissance à la fin de vie, quelles attentes des personnes paralysées cérébrales et de leurs familles ? »

L'association continue à entretenir des relations régulières avec Envoludia, association de familles comme Cap'devant! Ainsi en mars 2016, une conférence Handicap et patrimoine a réuni des parents de nos deux associations.

**L'Association tient à remercier :**

- Les salariés qui s'investissent pour accueillir les personnes handicapées, entretenir de bonnes relations avec les familles et assurer le bon fonctionnement des établissements.
- Les bénévoles qui participent à la vie de l'Association.
- Les donateurs et les adhérents qui nous soutiennent financièrement.
- Nos autorités de tutelle sans lesquelles nous ne pourrions réaliser tous nos projets.
- Les municipalités et le Conseil régional

PROJET